

**DÉCLARATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DE PLUS DE
DIX PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS UN LIEU ACCUEILLANT DU
PUBLIC**

**A transmettre impérativement par courriel à l'une des adresses mail suivantes :
(selon l'arrondissement sur lequel est organisée la manifestation)**

pref-evenements-niort@deux-sevres.gouv.fr
pref-evenements-bressuire@deux-sevres.gouv.fr
pref-evenements-parthenay@deux-sevres.gouv.fr

Attention :

Cette déclaration ne se substitue pas à toutes les démarches que vous avez à mener auprès des services habituels de protection civile, de sécurité incendie et de secours.

- Les règles habituelles relatives aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS) s'appliquent.**
- L'organisateur doit garantir, en permanence, l'accessibilité du site aux services de secours, et prévoir des aménagements sanitaires adaptés à la manifestation.**

Par ailleurs, quand bien même la déclaration n'est pas à déposer en mairie, celle-ci doit impérativement être informée de l'organisation de la manifestation.

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Type d'événement ou de rassemblement organisé :

Descriptif :

Un spectacle pyrotechnique est-il organisé ? : OUI/NON

Si oui, un dossier doit être déposé en préfecture.

Nombre maximum de personnes attendues en même temps :

Localisation de l'événement ou itinéraire prévu (joindre un plan) :

Date et heures de début et de fin :

Coordonnées du ou des organisateurs (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :

II. MESURES SANITAIRES

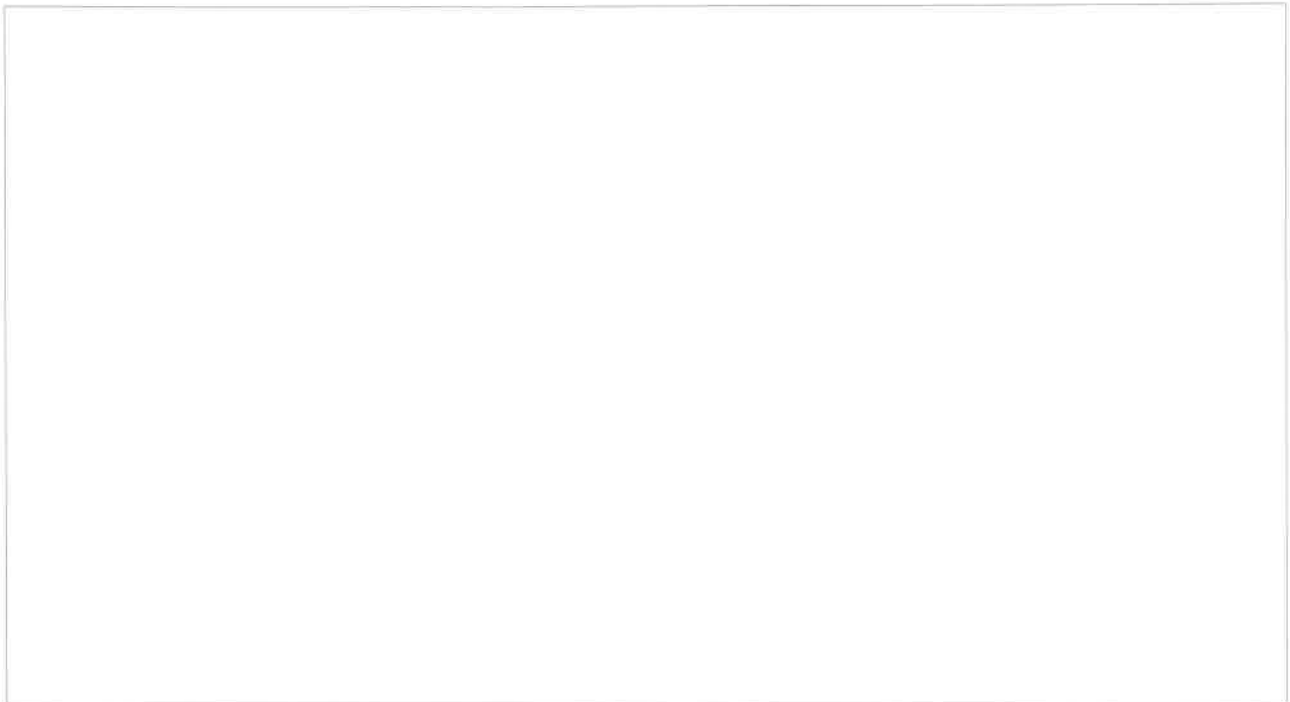
Liste des mesures barrières sociales « Covid-19 » qui seront mises en œuvre :

- Le nettoyage des mains sera obligatoire : OUI/NON
- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes sera respectée : OUI/NON
- Si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée, le port du masque sera obligatoire : OUI/NON

() Rayer la mention inutile.*

Ensemble des mesures d'organisation prévues pour garantir la sécurité sanitaire de l'évènement (A développer. Exemples : entrée/sortie distinctes, gestion des flux de personnes, service à table, places assises pour les concerts, poubelles pour collecter les masques usagés...):

Joindre un plan si nécessaire.



Date et signature du ou des organisateurs